

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le treize décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FARDIN, Chantal PASSET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Gaëlle VERJUS à Rémi FARDIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Absents : 5

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Amandine DUNAND, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Odile DELPECH-SINET

[DEL2023-091 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME \(AP\),
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT \(AE\) ET CREDITS DE PAIEMENT \(CP\)](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant que :

- Les autorisations de programme (AP) en investissement, ou autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement, correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel ;
- Les AP ou AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour leur financement. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;
- Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou AE correspondantes ;
- L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;
- Le vote d'une AP/AE, obligatoirement soumis à la décision de l'Assemblée communautaire intervient lors du budget primitif, voire à l'occasion des décisions modificatives, et fait l'objet d'une délibération spécifique.

Par ailleurs, il est précisé que seul le montant global de l'AP/AE est soumis au vote, les autres éléments portés dans la délibération sont donnés à titre indicatif. (ex : échéancier).

La mise en place d'une gestion pluriannuelle des dépenses permet d'inscrire au budget primitif le montant des seuls Crédits de Paiement et donc d'améliorer le taux de réalisation du Compte Administratif.

Il convient donc de présenter la liste des Autorisations de Programme (AP) et celle des Autorisations d'Engagement (AE) et de les soumettre à l'approbation du Conseil communautaire.

Autorisations d'engagement (AE)					Montants proposés au vote			Crédits de paiement (CP)				
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2023	Révision	Montant TTC au 01-01-2024	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028
AE-01-2023-01	Archivistes - CDG74	fonctionnement	Chap 011	art 611 - ADM	29 725 €	275 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €			
AE-01-2023-02	Risques Naturels : programmation GIRN	fonctionnement	Chap 011	art 617 - RINA	40 000 €	5 000 €	45 000 €	20 000 €	25 000 €			
AE-01-2023-03	Animation OPAH - 5 ans - 2024 - 2028	fonctionnement	Chap 011	art 6238 - HAB	60 000 €	585 618 €	645 618 €	110 000 €	125 699 €	125 253 €	129 244 €	155 422 €
AE-01-2023-04	Schéma des APN et capacité de charges des espaces naturels	fonctionnement	Chap 011	art 617 - EV	45 000 €	39 240 €	5 760 €	5 760 €				
AE-01-2023-05	Etude - Espace Bon Fonctionnement des Zones	fonctionnement	Chap 011	art 617 - ENAT	18 000 €	18 000 €	- €	- €				
AE-01-2023-06	IAM - observatoire - 3 ans	fonctionnement	Chap 011	art 611 - IAM	120 000 €	140 000 €	260 000 €	120 000 €	120 000 €	20 000 €		
AE-01-2023-07	Subvention d'équilibre - Budget annexe Mobilité	fonctionnement	Chap 65	art 6573641 - MOB	1 700 000 €	1 300 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €		
Total Fonctionnement					2 012 725 €	1 973 653 €	3 986 378 €	1 270 760 €	1 285 699 €	1 145 253 €	129 244 €	155 422 €

Autorisations de Programme (AP)						Montants proposés au vote		Crédits de paiement (CP)				
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2023	Révision	Montant TTC au 01-01-2024	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028
AP-01-2023-01	SCOT	Investissement	Chap 20	art 202-SCOT	200 000 €	- 50 000 €	150 000 €	80 000 €	70 000 €			
AP-01-2023-02	Gens du voyage	Investissement	Chap 204	art 2041512 - VOY	800 000 €	- €	800 000 €	100 000 €	400 000 €	300 000 €		
AP-01-2023-03	OPAH - subventions aux particuliers	Investissement	Chap 204	art 20422 - HAB	379 740 €	953 488 €	1 333 228 €	150 000 €	182 910 €	270 945 €	294 303 €	435 070 €
AP-01-2023-04	ZAE les Brauves	Investissement	Chap 21	art 2111 - ZECO	630 000 €	- 630 000 €	- €					
AP-01-2024-01	Base de vie à St Jean	Investissement	Chap 23	art 2313 - MOB	- €	660 000 €	660 000 €	360 000 €	300 000 €			
AP-01-2024-02	Zones économiques - études	Investissement	Chap 20	Art 2031 - ZECO	- €	500 000 €	500 000 €	250 000 €	250 000 €			
AP-01-2024-03	Zones économiques - acquisition	Investissement	Chap 21	Art 2111 - ZECO	- €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €			
AP-01-2024-04	Zones économiques - travaux	Investissement	Chap 23	Art 2312 - ZECO	- €	5 000 000 €	5 000 000 €			2 500 000 €	2 500 000 €	
Total Investissement					2 009 740 €	8 433 488 €	10 443 228 €	1 940 000 €	2 202 910 €	3 070 945 €	2 794 303 €	435 070 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et autorisation d'engagement et à mandater les dépenses afférentes ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget primitif 2024 (budget principal).

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Odile DELPECH-SINET



Délibération transmise en Préfecture le 26.12.2023
Publiée le 26.12.2023